

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Date de convocation : 28 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Etaient présents : MM. : Ph. DAMBRINE, Ch. PALCOWSKI, O. MACIA, B. LEROUX, T. FAURE, D. CHAUSSON, Mmes L. NADOU-CHAUSSON, C. CHÉROUTE, S. HETTÉ, S. PARDESSUS, D. SILVESTRE,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme C. BETHINGER donne pouvoir à Mme L. NADOU-CHAUSSON
Mme V. YVONNET donne pouvoir à M. Ph. DAMBRINE

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

Absents excusés : M. V. CLÉMENT, M. P. ABELARD

07 SEP. 2026

Nomination du Secrétaire de séance : Mme L. NADOU-CHAUSSON

MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Madame Chantal TOURNADRE le 18 juin 2026 et à l'intégration de Madame Dominique SILVESTRE, le même jour, au sein du Conseil Municipal, il convient de supprimer Madame TOURNADRE et d'intégrer Madame SILVESTRE aux commissions communales.

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

Vu le tableau du Conseil Municipal en date du 18 juin 2026 suite à la démission de Madame Chantal TOURNADRE,

Considérant qu'il est nécessaire, de modifier les membres des commissions municipales,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** les membres des commissions municipales comme indiqué sur le tableau annexé, **en supprimant Madame Chantal TOURNADRE et en intégrant Madame Dominique SILVESTRE,**
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Ph. DAMBRINE

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
L. NADOU-CHAUSSON

Le Maire certifie que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

A été transmis au représentant de l'Etat le : 04/09/2026

Reçu à la Préfecture le : 07/09/2026

Rendu exécutoire le : 15/09/2026

Affiché et/ou notifié le : 15/09/2026

**ANNEXE- TABLEAU DES MEMBRES
DES COMMISSIONS COMMUNALES
DE LA COMMUNE DE MONTEAUX**

COMMISSION FINANCES	
Vice-Président : Laetitia NADOU-CHAUSSON	
MEMBRES :	
CHEROUTE Claire CLÉMENT Vincent PALCOWSKI Christian SILVESTRE Dominique	

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX-TRAVAUX- VOIERIE-CIMETIERE	
Vice-Président : Olivier MACIA	
MEMBRES :	
ABELARD Patrice CHAUSSON Dimitri CHÉROUTE Claire	FAURE Tristan LEROUX Bruno PARDESSUS Séverine

COMMISSION COMMUNICATION-INFORMATION	
Vice-Président : Laetitia NADOU-CHAUSSON	
MEMBRES :	
Patrice ABELARD Dimitri CHAUSSON Claire CHÉROUTE Tristan FAURE	PALCOWSKI Christian SILVESTRE Dominique YVONNET Vanessa

COMMISSION FETES ET CEREMONIES – VIE ASSOCIATIVE	
Vice-Président : Christian PALCOWSKI	
MEMBRES :	
BETHINGER Catherine CHAUSSON Dimitri CLÉMENT Vincent HETTÉ Séverine LEROUX Bruno	MACIA Olivier NADOU-CHAUSSON Laetitia PARDESSUS Séverine SILVESTRE Dominique

COMMISSION URBANISME	
Vice-Président : Olivier MACIA	
MEMBRE :	
PALCOWSKI Christian	
CONTROLE PERMIS DE CONSTRUIRE / DECLARATION PREALABLE :	
MACIA Olivier CHAUSSON Dimitri	

COMMISSION ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE- EMBELLIR MON VILLAGE	
Vice-Président : Laetitia NADOU-CHAUSSON	
MEMBRES :	
BETHINGER Catherine HETTÉ Séverine MACIA Olivier	PARDESSUS Séverine YVONNET Vanessa

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Date de convocation : 28 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Etaient présents : MM. : Ph. DAMBRINE, Ch. PALCOWSKI, O. MACIA, B. LEROUX, T. FAURE, D. CHAUSSON, Mmes L. NADOU-CHAUSSON, C. CHÉROUTE, S. HETTÉ, S. PARDESSUS, D. SILVESTRE,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme C. BETHINGER donne pouvoir à Mme L. NADOU-CHAUSSON
Mme V. YVONNET donne pouvoir à M. Ph. DAMBRINE

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

Absents excusés : M. V. CLÉMENT, M. P. ABELARD

07 SEP. 2026

Nomination du Secrétaire de séance : Mme L. NADOU-CHAUSSON

MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Madame Chantal TOURNADRE le 18 juin 2026 il convient de supprimer cette élue de la commission d'Appel d'Offres.

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ;

Vu le tableau du Conseil Municipal en date du 18 juin 2026 suite à la démission de Madame Chantal TOURNADRE ;

Considérant qu'il est nécessaire, de modifier les membres de la Commission d'Appel d'Offres en supprimant Madame Chantal TOURNADRE comme élue membre ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE MODIFIER les membres de la commission d'Appel d'Offres comme suit :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	
Président : Philippe DAMBRINE	
Titulaires	Suppléants
ABELARD Patrice LEROUX Bruno MACIA Olivier	CHAUSSON Dimitri FAURE Tristan SILVESTRE Dominique

DE CHARGER Monsieur le Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Ph. DAMBRINE

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
L. NADOU-CHAUSSON

Le Maire certifie que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par le biais de l'application « Télécours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

A été transmis au représentant de l'Etat le : 04/09/2026
Reçu à la Préfecture le : 07/09/2026
Rendu exécutoire le : 15/09/2026
Affiché et/ou notifié le : 15/09/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Date de convocation : 28 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 septembre, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Etaient présents : MM. : Ph. DAMBRINE, Ch. PALCOWSKI, O. MACIA, B. LEROUX, T. FAURE, D. CHAUSSON, Mmes L. NADOU-CHAUSSON, C. CHÉROUTE, S. HETTÉ, S. PARDESSUS, D. SILVESTRE,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme C. BETHINGER donne pouvoir à Mme L. NADOU-CHAUSSON

Mme V. YVONNET donne pouvoir à M. Ph. DAMBRINE

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

Absents excusés : M. V. CLÉMENT, M. P. ABELARD

07 SEP. 2026

Nomination du Secrétaire de séance : Mme L. NADOU-CHAUSSON

MODIFICATION DES DELEGUES DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CHATEAUX

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Madame Chantal TOURNADRE le 18 juin 2026 il convient de proposer de nouveaux délégués du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux.

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ;

Vu le tableau du Conseil Municipal en date du 18 juin 2026 suite à la démission de Madame Chantal TOURNADRE ;

Considérant qu'il est nécessaire, de modifier les délégués du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux ;

Ainsi après vote, sont proposés délégués de la commune, à l'unanimité, au sein du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux :

Monsieur Philippe DAMBRINE (titulaire) et Madame Claire CHEROUTE (suppléante).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme



Le Maire,
Ph. DAMBRINE

La secrétaire de séance,
L. NADOU-CHAUSSON

Le Maire certifie que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

A été transmis au représentant de l'Etat le : 04/09/2026

Reçu à la Préfecture le : 07/09/2026

Rendu exécutoire le : 15/09/2026

Affiché et/ou notifié le : 15/09/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Date de convocation : 28 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Etaient présents : MM. : Ph. DAMBRINE, Ch. PALCOWSKI, O. MACIA, B. LEROUX, T. FAURE, D. CHAUSSON, Mmes L. NADOU-CHAUSSON, C. CHÉROUTE, S. HETTÉ, S. PARDESSUS, D. SILVESTRE,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme C. BETHINGER donne pouvoir à Mme L. NADOU-CHAUSSON

Mme V. YVONNET donne pouvoir à M. Ph. DAMBRINE

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

Absents excusés : M. V. CLÉMENT, M. P. ABELARD

07 SEP. 2026

Nomination du Secrétaire de séance : Mme L. NADOU-CHAUSSON

**AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE D'AGGLOMERATION « LA BESNERIE » -
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Une étude de sécurisation de l'agglomération de la Besnerie (RD 65) a été réalisée par l'Agence Technique Départementale du Loir-et-Cher (ATD 41).

Afin de réaliser les aménagements de sécurité que la commune doit réaliser et la reprise du réseau d'eau pluvial, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il serait nécessaire de consulter un maître d'œuvre.

L'offre de la Société Aménagement du Territoire et Environnement (ATE) dont le siège social se situe à JOUE-LES-TOURS a été retenue pour un montant de 19 725 euros HT (soit 7.5% du montant estimé des travaux).

A ce montant devront s'ajouter les prestations suivantes :

-Travaux topographiques et géotechniques = 3 500 euros HT

-L'assistance pour les diagnostics amiantes HAP = 3 000 euros HT

Le montant total de la mission incluant la mission de maîtrise d'œuvre et les prestations complémentaires précisées s'élève donc à 26 225 euros HT.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D'ACCEPTER de confier la mission de maîtrise d'œuvre à la Société ATE pour l'étude de sécurisation de l'agglomération de la Besnerie (RD 65),

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette mission.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Ph. DAMBRINE

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
L. NADOU-CHAUSSON

Le Maire certifie que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

A été transmis au représentant de l'Etat le : 04/09/2026

Reçu à la Préfecture le : 07/09/2026

Rendu exécutoire le : 15/09/2026

Affiché et/ou notifié le : 15/09/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Date de convocation : 28 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Etaient présents : MM. : Ph. DAMBRINE, Ch. PALCOWSKI, O. MACIA, B. LEROUX, T. FAURE, D. CHAUSSON, Mmes L. NADOU-CHAUSSON, C. CHÉROUTE, S. HETTÉ, S. PARDESSUS, D. SILVESTRE,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme C. BETHINGER donne pouvoir à Mme L. NADOU-CHAUSSON

Mme V. YVONNET donne pouvoir à M. Ph. DAMBRINE

Absents excusés : M. V. CLÉMENT, M. P. ABELARD

Nomination du Secrétaire de séance : Mme L. NADOU-CHAUSSON

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

07 SEP. 2026

ACHAT DE PARCELLES

Afin de sécuriser le carrefour situé au 2 rue de la Janverie à MONTEAUX,

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur OUACHEE Didier le 10 juillet 2026 et lui a proposé d'acquérir deux parcelles issues de la division des parcelles lui appartenant cadastrées B 513 et B 621, d'une superficie de 59 m2, situées 2 rue de la Janverie à MONTEAUX.

La Société Géoplus (géomètre-expert à AMBOISE), a été mandatée pour l'exécution du document d'arpentage de division des parcelles concernées.

Un accord a été trouvé avec le propriétaire Monsieur OUACHEE Didier, pour acquérir ces deux parcelles au prix d'un euro symbolique (hors frais d'acte et de notaire).

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés) seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER L'ACQUISITION** de deux parcelles issues de la division des parcelles cadastrées B 513 et B 621, d'une superficie de 59 m2, situées 2 rue de la Janverie à MONTEAUX, au prix d'un euro symbolique (hors frais d'acte et de notaire).

La Société Géoplus (géomètre-expert à AMBOISE), se charge d'exécuter le document d'arpentage de division des parcelles concernées ;

- **DIT** que les frais d'acte et de notaire seront à la charge de la Commune ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Ph. DAMBRINE

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
L. NADOU-CHAUSSON

Le Maire certifie que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

A été transmis au représentant de l'Etat le : 04/09/2026

Reçu à la Préfecture le : 07/09/2026

Rendu exécutoire le : 15/09/2026

Affiché et/ou notifié le : 15/09/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : **15**
Présents : 11
Votants : 13

Date de convocation : 28 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 septembre, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Etaient présents : MM. : Ph. DAMBRINE, Ch. PALCOWSKI, O. MACIA, B. LEROUX, T. FAURE, D. CHAUSSON, Mmes L. NADOU-CHAUSSON, C. CHÉROUTE, S. HETTÉ, S. PARDESSUS, D. SILVESTRE,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme C. BETHINGER donne pouvoir à Mme L. NADOU-CHAUSSON

Mme V. YVONNET donne pouvoir à M. Ph. DAMBRINE

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

Absents excusés : M. V. CLÉMENT, M. P. ABELARD

07 SEP. 2026

Nomination du Secrétaire de séance : Mme L. NADOU-CHAUSSON

SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection Civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de MONTEAUX tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de MONTEAUX contribue à soutenir les communes impactées en faisant un don dans la mesure de ses capacités.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D'APPROUVER ce soutien financier, **en accordant :**

- un don d'un montant de 150 euros à la Protection Civile ;

- et un don de 150 euros à l'Association des Maires de France AMF Aides sinistrés, a qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées ;

-D'HABILITER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

Coordonnées bancaires

La Protection Civile :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 Pantin

Coordonnées bancaires

Association des maires de France (AMF) :

IBAN : FR76 1027 8041 0200 0201 2731 506 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : AMF AIDES SINISTRES 41 quai d'Orsay 75007 Paris

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Ph. DAMBRINE

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
L. NADOU-CHAUSSEON

Le Maire certifie que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

A été transmis au représentant de l'Etat le : 04/09/2026

Reçu à la Préfecture le : 07/09/2026

Rendu exécutoire le : 15/09/2026

Affiché et/ou notifié le : 15/09/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13-1

Date de convocation : 28 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Etaient présents : MM. : Ph. DAMBRINE, Ch. PALCOWSKI, O. MACIA, B. LEROUX, T. FAURE, D. CHAUSSON, Mmes L. NADOU-CHAUSSON, C. CHÉROUTE, S. HETTÉ, S. PARDESSUS, D. SILVESTRE,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme C. BETHINGER donne pouvoir à Mme L. NADOU-CHAUSSON

Mme V. YVONNET donne pouvoir à M. Ph. DAMBRINE

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

Absents excusés : M. V. CLÉMENT, M. P. ABELARD

07 SEP. 2026

Nomination du Secrétaire de séance : Mme L. NADOU-CHAUSSON

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION PARTA'JEUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle association locale a été créée le 18 juin 2026 : L'Association PARTA'JEUX.

L'association a vocation à favoriser les relations intergénérationnelles, la convivialité et le partage à travers la pratique du jeu et de loisirs (tricot, crochet).

L'Association a formulé une demande de subvention auprès de la Mairie pour l'année 2026, pour un montant de 100 euros, permettant ainsi de financer l'assurance obligatoire et l'achat de quelques jeux pour un démarrage mi-septembre 2026.

Elle organisera des jeux une fois par mois un mercredi après-midi à la salle A. Pilté.

Monsieur Christian PALCOWSKI se retire du vote.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

-D'ACCORDER à l'Association PARTA'JEUX, dont le siège se situe à la Mairie de MONTEAUX, une subvention d'un montant de 100 euros pour l'année 2026 ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Ph. DAMBRINE

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
L. NADOU-CHAUSSON

Le Maire certifie que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

A été transmis au représentant de l'Etat le : 04/09/2026

Reçu à la Préfecture le : 07/09/2026

Rendu exécutoire le : 15/09/2026

Affiché et/ou notifié le : 15/09/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13-1

Date de convocation : 28 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Etaient présents : MM. : Ph. DAMBRINE, Ch. PALCOWSKI, O. MACIA, B. LEROUX, T. FAURE, D. CHAUSSON, Mmes L. NADOU-CHAUSSON, C. CHÉROUTE, S. HETTÉ, S. PARDESSUS, D. SILVESTRE,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme C. BETHINGER donne pouvoir à Mme L. NADOU-CHAUSSON

Mme V. YVONNET donne pouvoir à M. Ph. DAMBRINE

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

Absents excusés : M. V. CLÉMENT, M. P. ABELARD

07 SEP. 2026

Nomination du Secrétaire de séance : Mme L. NADOU-CHAUSSON

MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité par un professionnel de l'Activité Physique Adaptée (APA) du centre de rééducation de la Ménaudière à Chissay-en-Touraine, pour une utilisation régulière d'une salle communale, dans le but de proposer une pratique physique sécurisée, encadrée et adaptée à des personnes souffrant de pathologies chroniques, en ALD ou voulant simplement reprendre une activité physique personnalisée et adaptée.

L'activité pouvant présenter un intérêt général pour la population locale, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition temporairement, ponctuellement et à titre onéreux la salle Abbé Pilté à ce professionnel de l'APA dès lors que la salle reste disponible.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-D'APPROUVER la mise à disposition à titre onéreux une fois par semaine de la salle A. Pilté à ce professionnel de l'Activité Physique Adaptée du centre de rééducation de la Ménaudière à Chissay-en-Touraine, dès lors que la salle est disponible ;

-PROPOSE de fixer une redevance à :

- 25 euros par séance d'utilisation de la salle A. Pilté (séance de deux heures : 19h-21h) ;

-DIT que la mise à disposition fera l'objet d'une convention précisant la nature de l'activité, la durée et les horaires d'utilisation de la salle, le montant de la redevance, les obligations de l'occupant, les conditions d'assurance, de responsabilité, d'entretien et restitution des locaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Ph. DAMBRINE

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
L. NADOU-CHAUSSON

Le Maire certifie que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

A été transmis au représentant de l'Etat le : 04/09/2026

Reçu à la Préfecture le : 07/09/2026

Rendu exécutoire le : 15/09/2026

Affiché et/ou notifié le : 15/09/2026

